



Plan Climat Régional – AIDES AUX PARTICULIERS
Dispositif applicable au 1^{er} janvier 2010
Formulaire de demande de subvention
« Chaudière individuelle automatique bois énergie / biocombustibles »
(1 000 € pour les frais de pose)

Rappel de la procédure

<p>1. Avant le commencement des travaux, adresser à :</p> <p align="center"><i>Monsieur Le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées</i> 22, boulevard du Maréchal Juin - 31 406 TOULOUSE Cedex 9</p> <p>un dossier complet de demande de subvention comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le présent formulaire dûment complété et signé ✓ le devis de l'installation avec une distinction des coûts matériel / main d'œuvre, <u>accepté avec la mention « bon pour accord », daté et signé</u> ✓ la copie du dernier avis d'imposition (4 pages) ✓ un relevé d'identité bancaire (au même nom et prénom que le demandeur et que ceux apparaissant sur le devis) 	<p>ATTENTION : la subvention de la Région est conditionnée aux ressources du demandeur</p>	
	<p>Nombre de parts fiscales</p>	<p>PLAFOND Revenu annuel fiscal de référence (dernier avis d'imposition)</p>
	1 ou 1,5	23 000 €
	2	29 000 €
	2,5	32 000 €
	3	35 000 €
	3,5	38 000 €
	4	41 000 €
	Par part fiscale supplémentaire	+ 3 000 €

Identification du demandeur		Identification de l'installateur	
Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Adresse :
Code Postal et Ville :	Code Postal et Ville :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Télécopie :
Adresse de l'installation:	Mail :
.....	SIRET et APE :
.....	N° QUALIBOIS :

Caractéristiques de la chaudière individuelle automatique au bois

Bâtiment concerné :		<u>Energie remplacée</u>	<u>Energie d'appoint (ECS / chauffage)</u>
Construction neuve <input type="checkbox"/>	Bâtiment existant <input type="checkbox"/>	Electricité <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résidence principale <input type="checkbox"/>	secondaire <input type="checkbox"/>	Fioul <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	autre <input type="checkbox"/>	Gaz de ville <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre d'occupants permanents :		GPL (propane) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marque chaudière bois :		Bois <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modèle :		Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Label « Flamme Verte » ou équivalent :		à préciser :	
Puissance chaudière bois :kW			
Volume du silo de stockage :m ³			

Coût de l'installation selon devis joint

Ensemble Chaudière :€ HT	Pose : € HT	Total HT : €
Autres équipements :€ HT	Autres prestations : € HT	T.V.A. : €
		Total TTC : €

Le demandeur et l'installateur certifient que la demande de subvention concerne l'installation d'un premier équipement automatique au bois (et non d'un renouvellement) et que les informations fournies dans la présente fiche sont complètes et véritables.

Nom et signature du demandeur :

Date : / /

Nom et signature de l'installateur :

Date : / /

Cadre réservé à l'Administration régionale :

Code TIERS :

N° GESDOS :

Avis :



Plan Climat Régional – AIDES AUX PARTICULIERS
Dispositif applicable au 1^{er} janvier 2010
Formulaire de demande de subvention
« Chaudière individuelle automatique bois énergie / biocombustibles »
(1 000 € pour les frais de pose)

Informations complémentaires relatives à la demande de paiement de la subvention

ATTENDRE IMPERATIVEMENT LE FORMULAIRE JOINT A L'ARRETE ATTRIBUTIF DE LA SUBVENTION POUR DEMANDER SON VERSEMENT

L'arrêté attributif adressé au bénéficiaire précise notamment les modalités de versement de la subvention. Cette dernière est versée sur présentation :

- ✓ d'un certificat de paiement dûment complété et signé
- ✓ de la facture acquittée (qui doit impérativement distinguer les coûts liés au matériel des coûts de la main d'œuvre / de la pose)
- ✓ d'un relevé d'identité bancaire (RIB), au même nom et prénom que le demandeur et ceux apparaissant sur le devis (puis la facture)

Le certificat de paiement doit attester de la mise en service de la chaudière individuelle automatique par l'installateur et de ses engagements :

- garantie de bon fonctionnement de 2 ans à compter du jour de l'installation
- intervention dans les plus brefs délais en cas de difficultés de fonctionnement de l'installation, signalées par le client
- remise au client de la notice d'utilisation et du ou des bons de garantie, datés et signés, des composants de l'installation

Il liste également les engagements suivants du bénéficiaire :

- avoir accompli en temps utile toutes démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de construction et d'urbanisme
- si le bénéficiaire est bailleur, engagement à ne pas augmenter le loyer au delà des économies de charge qui seront réalisées par le locataire
- autoriser la Région Midi-Pyrénées, ou tout mandataire de cette institution à effectuer une visite de contrôle ou de promotion en sa présence, sous réserve de prise de rendez-vous préalable
- autoriser la Région Midi-Pyrénées, ou tout mandataire de cette institution, à le contacter dans le cadre de l'évaluation des politiques régionales (enquête de satisfaction par exemple)
- ne pas autoriser l'octroi de certificats d'économie d'énergie à toute autre structure autre que la Région Midi-Pyrénées